



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du sport

Question écrite n° 40073

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'amélioration de la place des femmes dans le sport. Il souhaiterait savoir s'il prévoit la création d'un trophée « Femmes et sports » destiné à récompenser les dirigeantes des associations les plus performantes au niveau local ou national.

Texte de la réponse

Le 16 octobre 2003, M. Jean-François Lamour, ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative et Mme Nicole Ameline, ministre de la parité et de l'égalité professionnelle, ont installé un groupe de travail intitulé « Femmes et sports » et l'ont chargé d'émettre des propositions pour améliorer la place des femmes et renforcer leur rôle dans l'activité sportive. Le rapport de ce groupe, remis le 21 avril par Mme Brigitte Deydier, sa présidente, contient de nombreuses propositions destinées notamment à améliorer la pratique des femmes et des jeunes filles dans les quartiers sensibles. Certaines sont d'ores et déjà prises en compte dans la politique ministérielle et l'ensemble se traduira par la mise en oeuvre de mesures opérationnelles. Ce rapport préconise notamment de promouvoir un trophée femmes et sports qui récompenserait une dirigeante performante, au niveau local ou national. Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative va effectivement mettre en oeuvre un trophée au niveau national, selon des modalités qui restent à préciser. Par ailleurs, le 21 janvier 2004, à l'occasion de la communication relative à l'année européenne de l'éducation par le sport, le Conseil des ministres a rappelé, la nécessité pour les politiques sportives de contribuer très activement à la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion en valorisant les projets les plus exemplaires, conformément aux fondements communs aux pays européens. À cette occasion, une circulaire avait été annoncée à l'attention des préfets de région et de département, afin qu'ils puissent s'appuyer sur une position claire de l'Etat et conseiller les élus locaux dans la gestion des situations conflictuelles auxquelles ils peuvent se trouver confrontés. Cette circulaire est en cours d'élaboration en collaboration avec le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Elle a pour objet de « favoriser la mixité sociale dans les pratiques physiques et sportives et garantir l'égal accès des femmes et des hommes à ces pratiques ». Il sera ainsi demandé aux services déconcentrés de la jeunesse et des sports de mettre en exergue des actions et projets permettant la valorisation de démarches exemplaires et d'organiser, à cet effet, courant 2005, un concours doté de plusieurs prix selon des modalités qui seront très prochainement précisées par une instruction adressée aux préfets de région et de département. La mise en oeuvre de ce concours permettra d'associer les responsables des collectivités territoriales et du mouvement sportif.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40073

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 mai 2004, page 3783

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6859